



Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

**5^{EME} REUNION ANNUELLE DE CONCERTATION
AVEC LA PROFESSION BANCAIRE ET FINANCIERE**

PROVISIONNEMENT ET RECOUVREMENT DES CREANCES DOUTEUSES DANS LA CEMAC DE 2005 A 2011

Libreville, le 28 juin 2013

1. Introduction

La banque, en tant qu'intermédiaire financier, est au cœur du système de financement de l'économie. Elle est porteuse de risque en raison notamment de l'incertitude associée aux remboursements futurs des crédits octroyés et de leur maturité.

Le risque de crédit occupe une place non négligeable dans l'analyse du niveau de maîtrise de l'exposition d'une banque et des dispositifs mis en œuvre pour son contrôle. Il se définit comme le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses engagements¹. Ce risque peut se décomposer en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou de retard de paiement sur le principal et/ou des intérêts, et en risque de non-recouvrement en cas de défaut.

Le risque de crédit est à l'origine de nombreuses défaillances bancaires. Il s'est manifesté à divers degrés dans la dernière crise financière internationale et a aussi été responsable de la crise bancaire des années 80 et 90 dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Pour faire face au risque de crédit, les banques ont développé des méthodes d'analyse du risque de leurs clients (*détermination de la probabilité de défaut*), des prêts individuels (*détermination du recouvrement et de l'exposition au moment du défaut*) et de leur portefeuille de crédits (*modélisation des dépendances des défauts*). La modélisation du rendement d'un prêt est beaucoup plus complexe que celle d'autres types de classes d'actifs à cause de l'asymétrie de sa loi de distribution.

Les régulateurs bancaires ont, quant à eux, établi des règles prudentielles afin d'encadrer la prise de risques au sein des établissements de crédit. Ces règles portent sur l'adéquation des fonds propres de la banque à la prise des risques avec notamment le ratio de couverture des risques et de division de risque. Afin de circonscrire ce risque, la réglementation bancaire impose aux établissements de crédit de disposer d'une politique de crédit et de provisionner les actifs à problèmes suivant des délais bien définis.

Dans la CEMAC, le Règlement COBAC-R 98/03 relatif à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance et des engagements par signature douteux définit la notion de créances en souffrance et édicte des règles pour leur comptabilisation et leur provisionnement. Pour une bonne maîtrise du risque de crédit et les autres risques, la COBAC a élaboré le Règlement COBAC-R 2001/07 relatif au contrôle interne dans les établissements de crédit. Ce Règlement impose aux établissements de crédit de disposer, entre autres, d'une politique de crédit, de manuel de procédures et de procéder à une revue périodique de leur portefeuille de crédits.

¹ Christian GOURIEUROUX et André TIOMO, *Risque de crédit, une approche avancée*, édition Economica, Paris, 2007, 383 p.

Ces deux Règlements, à l'instar de ceux relatifs à la couverture et à la division des risques, permettent aussi à la COBAC de se conformer aux principes 7 à 11 du Comité de Bâle pour un contrôle bancaire efficace révisés en 2006. Ces principes constituent un cadre international pour le programme d'évaluation des secteurs financiers. Les principes 7 à 11 stipulent en filigrane que les Autorités de contrôle doivent s'assurer que les assujettis mettent en œuvre des politiques, pratiques et procédures adéquates pour évaluer la qualité des actifs et l'adéquation des provisions aux pertes sur prêts.

Cependant, bon nombre de rapports de vérification rédigés au terme des contrôles sur place font état de difficultés dans l'évaluation de la qualité du portefeuille de crédits et dans l'application du Règlement COBAC R-98/03.

Le Fonds Monétaire International (FMI), dans le cadre du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF/FSAP) de la CEMAC en 2006, avait estimé que le Règlement 98/03 *ci-dessus cité* était largement conforme au principe 8 relatif à la qualité des prêts et à la constitution des provisions. Néanmoins, il avait recommandé « *de raccourcir progressivement les délais de provisionnement automatique en vigueur ; les durées de 3 ou 4 ans avant un provisionnement intégral du risque paraissant excessives et de réaliser une étude sur les taux de recouvrement au cours des cinq dernières années sur les créances assorties ou non de garanties, afin d'apprécier si la différence entre ces deux types de créances en termes de provisionnement automatique demeure justifiée, compte tenu des fréquentes difficultés pour réaliser les garanties au sein de la CEMAC* ».

Cette même recommandation a été reprise dans le rapport de la dernière évaluation du dispositif de supervision de la COBAC en janvier 2012. Prenant acte de ces différents rapports, la Commission Bancaire, lors de sa session du 12 avril 2012, a instruit son Secrétariat Général à l'effet de mener une étude sur le provisionnement et le recouvrement des créances en souffrance, dans l'objectif de re-calibrer, à l'aune de ses conclusions, le dispositif réglementaire en matière de suivi et d'évaluation du risque de crédit.

La présente note restitue les résultats de l'étude menée par une équipe du Secrétariat Général sur l'évolution des créances douteuses et le recouvrement. Les objectifs assignés à cette étude étaient : l'analyse de l'évolution des créances douteuses, la mise en évidence des facteurs explicatifs du niveau des créances douteuses, l'analyse du niveau et des délais de provisionnement. De même, l'étude a également analysé les niveaux et les délais de recouvrement des créances en souffrance ainsi que les facteurs explicatifs du niveau de recouvrement.

La note est subdivisée en trois parties : la première aborde la démarche analytique, la seconde présente les principaux constats et résultats de l'étude et la dernière illustre les recommandations de la mission.

2. Démarche méthodologique

Pour conduire cette étude, l'équipe a à la fois examiné les données disponibles au Secrétariat Général extraites de la plateforme e-CERBER et mené des investigations sur place dans un échantillon de banques. Après avoir délimité le champ de l'étude, la note présente l'échantillon et la démarche d'évaluation des niveaux de provisionnement et de recouvrement.

2.1. Champ de l'étude

L'étude a recueilli aussi bien des données quantitatives que qualitatives. A cet effet, deux supports de collecte de données ont été élaborés. Le premier, support de l'analyse quantitative, a permis de recueillir les informations nécessaires à l'étude sur les concours mis en place depuis 2005 par les établissements de crédit de la CEMAC. Ce support était destiné à collecter les informations sur les contreparties ayant des engagements dans les banques, leurs conditions d'engagement, la situation de ces engagements par rapport au Règlement COBAC R-98/03, le niveau et les délais de provisionnement, les niveaux et délais de recouvrement. Ce support est annexé au rapport (*annexe 1a*).

Le second, support de l'analyse qualitative, devait aider à appréhender les procédures mises en place en matière de gestion du risque de crédit, de provisionnement et de recouvrement. Ce support est présenté en *annexe 1b*.

2.2. Sélection de l'échantillon de banques

Etant donné le caractère complexe de l'étude, des problèmes d'effectif et la disponibilité des données sur la période de l'étude, un choix non aléatoire d'un échantillon de banques a été réalisé. Des établissements ont été sélectionnés en fonction de leur encours brut de créances en souffrance et de la taille moyenne de bilan sur les données disponibles depuis 2005. La sélection a été effectuée par pays (*Annexe 1c*) et a abouti à l'échantillon de 11 banques.

2.3. Evaluation des niveaux de provisionnement et de recouvrement

2.3.1. Evaluation du niveau de provisionnement

L'évaluation du provisionnement des créances en souffrance s'effectue en général à partir des situations mensuelles. Cette approche est cependant tributaire du rythme auquel les créances sont déclassées. Lorsque l'opération de déclassement est postérieure au provisionnement (situation observée dans la quasi-totalité des établissements de crédit, voir annexe 2a et 2b), les taux de provisionnement obtenus sont surestimés.

Pour réduire ce biais dans l'estimation du taux de provisionnement, l'étude a opté pour l'estimation d'un taux sur les cinq ans. De cette manière, on peut inclure au dénominateur les créances provisionnées, mais non déclassées au bout d'un certain temps.

Au final, le taux de provision est défini ainsi qu'il suit :

$$\frac{\text{Volume des provisions constituées sur la période d'étude}}{\text{Volume des créances déclassées sur la période d'étude}}$$

2.3.2. Evaluation du niveau de recouvrement

Quant au niveau de recouvrement, l'approche d'évaluation la plus usuelle en l'absence d'un marché² consiste à rapporter au niveau de l'engagement douteux la valeur actualisée des recouvrements effectués à partir de la date de défaut. C'est cette dernière approche qui a été retenue dans l'étude. Dans cette optique, il faut déduire les frais des procédures de recouvrement pour borner le taux de recouvrement entre 0 et 1. Il est donc utile de disposer pour chaque créance d'un échéancier des recouvrements et des frais payés (versements dus aux avocats, huissiers et notaires qui interviennent dans la procédure de recouvrement).

Ainsi pour une créance en défaut donnée, le taux de recouvrement s'écrit :

$$r = \frac{\text{Valeur actualisée des recouvrements nette des frais des procédures}}{\text{Valeur actualisée de la créance}}$$

En développant,

$$r = \frac{\frac{R_t - F_t}{(1+i)^t}}{EAD}$$

Dans cette formule,

R_t désigne le montant recouvré à une durée t après le déclassement ;

F_t désigne les frais de recouvrement à une durée t après le déclassement ;

i désigne le taux d'intérêt (le taux d'actualisation) ;

EAD encours de l'exposition à la date de déclassement.

Pour effectuer ce calcul, la mission a rencontré un certain nombre de difficultés dont les plus importantes sont liées aux insuffisances des systèmes d'information des établissements de crédit et surtout au non-respect des Règlements COBAC-R 98/03 et COBAC R-2001/07. Ces éléments seront présentés dans la section suivante.

²A côté de celle-ci, une autre approche consiste à rapporter la valeur de marché de la créance en défaut en général un mois après le défaut à la valeur actualisée de la créance. Cette approche est très utilisée pour les obligations d'entreprises.

3. Principaux constats et résultats de l'étude

Cette partie présente les principaux constats et résultats de l'étude. Elle aborde dans un premier temps le volet qualitatif dans le but d'appréhender les procédures mises en place en matière de gestion du risque de crédit, de provisionnement ainsi que de recouvrement. Elle présente dans un second temps les constats en termes de niveau, de durée, de délai de provisionnement puis de recouvrement.

3.1. Cadre organisationnel en matière de suivi du provisionnement et de recouvrement

Le cadre organisationnel des banques en matière de gestion des risques en général, et du risque de crédit en particulier, présente de nombreuses défaillances selon les constats effectués. Ces défaillances ont entraîné des carences en matière d'évaluation des niveaux de provisionnement et de recouvrement. Les manquements observés portent principalement sur les systèmes d'information et le contrôle interne en matière de gestion de crédit.

3.1.1. De la qualité des systèmes d'information sur le risque de crédit

En son article 36, le Règlement COBAC R-2001/07 exige aux établissements de constituer les dossiers de crédit destinés à recueillir les informations qualitatives et quantitatives sur les contreparties. De même, pour les contreparties ayant des impayés ou des créances douteuses, les dossiers de crédit doivent être actualisés au moins trimestriellement.

En pratique, les systèmes d'information des banques contiennent bien un fichier *client* mais les données ne sont pas exhaustives et pertinentes pour l'analyse du risque. Il est difficile, dans la plupart de ces banques, de retrouver dans un fichier patrimoine/données financières sur la clientèle, d'identifier les secteurs institutionnels, d'activités et son cycle de vie.

De même, le stockage des données sur la tarification des crédits/engagements de la clientèle est très lacunaire en général, et en particulier pour les engagements non amortissables ou renouvelables (effets de commerce ou découvert). En effet, les fichiers d'engagement des banques ne fournissent pour ce type d'engagements que très peu d'informations. Il en est de même pour les engagements hors bilan.

De manière générale, le déclassement des créances est difficilement analysable. Un volume assez important de créances en souffrance n'est pas classé dans les systèmes d'information des banques suivant la classification retenue par le plan comptable. Il est assez usuel de voir des créances impayées de plus 2 ans figurer encore dans les créances saines dans les systèmes d'information (*annexe 2b*). Pour beaucoup de banques, le déclassement est perçu comme la « *mort de la créance* ». Par conséquent, elles s'abstiennent de déclasser ces créances.

Une fois la créance douteuse déclassée, elle est enregistrée en hors bilan ou passée en gestion extracomptable. Dans la plupart des cas, les traces des engagements devenus douteux ne sont pas conservées dans les systèmes d'information. Dans les cas extrêmes observés, les engagements douteux disparaissent du système de production. Dans ces établissements, un volume important de données sur les créances sont stockées/archivées sur des serveurs logés hors de la place, et compte tenu des délais de réaction du siège et de la durée de la mission (3 à 5 jours par banque), les informations n'étaient pas disponibles.

A côté de la difficulté d'identification des créances déclassées et leurs caractéristiques, le suivi du provisionnement (délai, durée, niveau) dans les systèmes d'information est quasiment impossible pour une grande partie du portefeuille des créances douteuses. Ainsi, après avoir listé les créances à provisionner, une inscription groupée est effectuée dans les comptes de provision pour leur montant global. Dans d'autres établissements, les banques parviennent à indiquer le montant provisionné sur une créance précise, mais, comme l'exige l'article 22 du Règlement COBAC R-2001/07, il n'est pas toujours possible de reconstituer dans l'ordre chronologique les opérations de provisionnement et encore moins leurs périodes de déclassement.

Le suivi du recouvrement est tout aussi délicat à partir des systèmes d'information des banques. En général, les échéanciers de recouvrement sont indisponibles (*annexe 2c*). La gestion des frais des procédures est aussi disparate qu'inexistante. Dans plusieurs établissements, ils sont intégrés dans le montant de la créance sans qu'il soit toujours possible de les isoler. Dans d'autres cas, ces frais sont comptabilisés directement en charges, sans lien avec leur créance d'origine (*annexe 2d*).

Compte tenu de toutes ces difficultés, l'étude a couvert uniquement les créances amortissables, et plus spécifiquement celles pour lesquelles une partie importante des informations nécessaires pouvait être reconstituée. Ainsi, les données quantitatives concernant la banque 3, qui n'ont pas été transmises dans les formats requis du fait de l'éloignement du serveur logé hors de la place de Libreville, n'ont pas été prises en compte dans l'étude. De même, les informations quantitatives recueillies auprès de la banque 9 ont également été écartées du fait de l'absence d'un compte de dettes rattachées pour chaque créance devenue douteuse et des difficultés d'identification des montants recouverts dans le système d'information.

3.1.2. Du contrôle interne en matière de gestion de risque de crédit

L'article 18 du règlement COBAC R-2001/07 dispose que les établissements de crédit doivent élaborer et tenir à jour leurs manuels de procédures. Dans le cadre de cette enquête, il a été observé que la quasi-totalité des banques de l'échantillon disposent de manuels de procédures mais qui, pour certaines, ne sont pas actualisés. En plus du problème de mise à jour des manuels, il faut noter l'absence d'un dispositif formel (manuel de procédures, guide ou autre document) qui encadre la politique de recouvrement dans certains établissements.

Par ailleurs, l'étude a constaté un cumul des tâches incompatibles dans les banques pouvant expliquer l'absence d'une analyse sérieuse du risque de crédit. En effet, certains chargés de clientèle réalisent à la fois les contrôles de premier et de deuxième niveau avec des avis généralement favorables et sont souvent juges et parties. De plus, dans plusieurs banques, ces mêmes chargés de clientèle procèdent au déclassement des créances douteuses et en assurent le suivi et le recouvrement, les mettant ainsi dans une situation de conflit d'intérêt.

Outre l'absence de dossiers de prêts constatée ou des dossiers non mis à jour, il a été noté que les banques interviewées consultent rarement la centrale des risques récapitulative. De la sorte, certains débiteurs douteux sur des places bancaires, qui ont bénéficié de la mise en place de nouveaux crédits dans d'autres établissements ou des filiales d'un même groupe classé en douteux, ont pu contracter des prêts dans la même banque.

De même, beaucoup d'établissements de crédit octroient des crédits de complaisance à l'insu des chargés de clientèle et sans constitution des dossiers.

Enfin, il convient de signaler que l'essentiel des créances en souffrance font l'objet d'un déclassement tardif. En effet, plusieurs banques violent expressément le Règlement COBAC R-98/03 relatif à la comptabilisation et au provisionnement des créances en souffrance. Ces déclassements tardifs sont occasionnés par l'existence des comités dits « *de déclassement* » ou « *d'anomalies* » créés et chargés essentiellement de se prononcer sur le sort des impayés sans tenir compte de la réglementation en vigueur. Ainsi, la mission a pu constater que les banques éditaient de faux états d'impayés et que leurs systèmes d'information comportaient des impayés vieux de deux ans non déclassés et encore moins provisionnés.

3.1.3. Les facteurs externes aux établissements de crédit

Certaines créances en souffrance sont, entre autres, consécutives aux troubles socio-politiques qui ont secoué certains pays de la CEMAC. C'est le cas de la Centrafrique et du Tchad où certains débiteurs n'ont plus donné signe de vie (décès, déplacement etc.) depuis les soubresauts politiques.

Il a été trouvé que plusieurs créances en souffrance, même consolidées, remontent à l'époque où les salaires étaient irrégulièrement payés. Les difficultés économiques occasionnées par ces troubles ont induit une dégradation de la qualité des portefeuilles de crédit. En effet, les salariés du secteur public ont accumulé plusieurs arriérés de salaires. Plusieurs entreprises du secteur privé ayant perdu une partie importante de leurs fonds de commerce peinent à rembourser leurs créances même lorsqu'elles sont encore identifiables.

Dans cet environnement économique morose, le recouvrement des créances n'est aisé ni pour les débiteurs du secteur public ni pour le secteur privé.

Dans l'ensemble des pays de la CEMAC, les difficultés des banques à réaliser les garanties auprès des tribunaux rend encore plus ardu le recouvrement des créances lorsqu'elles sont devenues douteuses. Les dossiers pendants dans les tribunaux s'accumulent et les pressions politiques jouent souvent un rôle important dans le bon dénouement de ces dossiers.

Enfin, les difficultés rencontrées dans certains secteurs de l'économie tant au plan national qu'international ou certaines orientations en matière de politique économique expliquent l'ampleur des créances douteuses dans certains secteurs bien précis. Ainsi, au Gabon plusieurs banques qui ont financé des entreprises exportatrices de bois ont vu leurs encours de créances douteuses augmenter suite à la décision des Autorités de ne plus autoriser l'exportation des grumes. Certaines banques ont subi une augmentation de leur volume de créances en souffrance consécutivement aux décisions internationales consacrant l'interdiction de couper et d'exporter certains types de bois devenus rares. La conjugaison de tous ces phénomènes ont été préjudiciables aux banques finançant des entreprises œuvrant dans le secteur du bois.

3.2. Niveau, délai de provisionnement et de recouvrement des créances douteuses dans les banques de la CEMAC

Les résultats concernent les banques où la qualité des données obtenues a été jugée pertinente. Les données de deux banques ne figurent pas dans les résultats dont (la banque 8 qui n'a pas été enquêtée en raison de l'indisponibilité des dirigeants et la banque 3 qui n'a pas fourni les données de recouvrement). En raison de la mauvaise qualité des données, la banque 4 et la banque 9 ont été également exclues du champ d'analyse.

3.2.1. Situation d'ensemble

Sur la base des formules retenues, il ressort des calculs effectués un taux de provisionnement des encours de créances douteuses de 55,8% dans l'ensemble. Ce taux varie entre 28% et 77%. Il est faible comparé à celui évalué à partir des situations CERBER qui est de 84% (*annexe 4*). Cet écart est dû principalement au fait que le taux déterminé est calculé sur les créances effectivement déclassées tandis que dans les états CERBER, les créances en souffrance non déclassées ne sont pas prises en compte dans le dénominateur surestimant ainsi le taux de provisionnement. Environ 15% des créances douteuses n'ont pas fait l'objet d'un provisionnement quelconque. Ce niveau de créances non provisionnées varie de 5% à 60%.

S'agissant du recouvrement, le mauvais paramétrage des systèmes d'information et les failles dans l'organisation en matière de suivi des risques dans les banques ou le manque de données sur l'échéancier des recouvrements n'ont pas permis d'évaluer le recouvrement économique (avec actualisation) en appliquant la formule présentée plus haut. Seules les données des banques 6³ et 1 ont permis de le faire.

³ Retenue comme de référence

Ainsi, sans actualisation de la valeur des recouvrements, l'on l'étude a abouti à un taux de recouvrement de 20,8%. Si les recouvrements avaient été actualisés, ce taux aurait été plus bas. La surestimation du taux de recouvrement déjà mentionné est due à la difficulté de cerner les frais des procédures de recouvrement (administratives ou judiciaires).

Tableau 1 : Niveau moyen des provisions et du recouvrement sur la période d'étude (2005-2011)

Banques	Nombre de créances/clients douteux analysés	Encours des impayés	Nombre de créances/clients provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
banque 1	832	4 440 402 387	502	1 242 646 603	60,3	28,0	17,9	16,9*
banque 2	2950	18 942 258 222	2783	13 912 481 999	94,3	73,4	24,9	
banque 6 (banque de référence)	500	9 372 861 465	472	7 228 174 806	94,4	77,1	18,6	15,4
banque 10	145	6 203 837 219	122	3 562 896 767	84,1	57,4	0,3	
banque 7	94	16 678 299 045	72	8 722 619 610	76,6	52,3	33,9	
banque 8 ⁴	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
banque 9 ⁵								
banque 4 ⁶								
banque 3 ⁷								
banque 5	234	13 394 982 535	94	3 894 023 981	40,2	29,1	13,4	
banque 11	263	3 982 943 290	230	2 191 749 828	87,5	55,0	12,1	
Ensemble de l'échantillon	5018	73 015 584 163	4275	40 754 593 594	85,2	55,8	20,8	

* hors frais de procédure

⁴ Non enquêtée à la demande de la banque⁵ Éliminée pour incapacité à fournir les données sollicitées et pour non-auxiliarisation du compte de provision.⁶ Qualité des informations stockées dans le système d'information sur le provisionnement et le recouvrement de qualité douteuse, avec de nombreuses incohérences ne permettant pas une analyse assez objective et pertinente.⁷ Données sur le recouvrement inaccessible et stockées, d'après l'établissement, au sein de la maison mère à Paris.

3.2.2. Benchmark avec une banque de référence

Cette banque est la seule parmi les banques de l'échantillon à avoir fourni des données cohérentes permettant d'analyser les délais de provisionnement et de recouvrement. Les informations fournies par une banque de référence permettent de quantifier un certain nombre d'aspects liés à l'étude. Les résultats sont présentés ci-dessous.

Tableau 2 : Portefeuille de clients en souffrance (Banque de référence)

Nombre de clients provisionnés	1349
Nombre de clients déclassés	500
Nombre de clients provisionnés parmi les déclassés	472
Nombre de clients provisionnés avant leur déclassement	104
% des clients non déclassés	62,9
% des clients déclassés provisionnés	94,4
% des clients provisionnés avant le déclassement	20,8

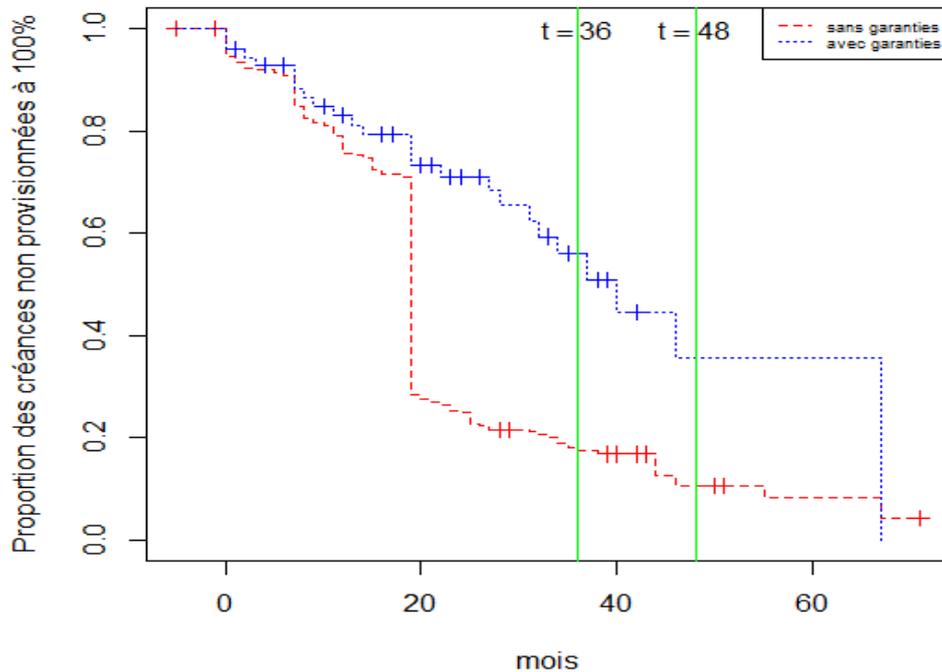
Selon les caractéristiques de la clientèle (*annexe 3b*), cette banque semble provisionner systématiquement les crédits aux particuliers, par rapport aux personnes morales (grandes entreprises, PME). Elle constitue des provisions à hauteur de 97% pour les particuliers, contre 63% pour les grandes entreprises et 77% pour les PME.

En matière de recouvrement, elle recouvre plus sur les grandes entreprises (environ 45%). Il apparaît que l'existence de garanties ne signifie pas forcément de meilleurs taux de recouvrement.

Les délais de provisionnement et de recouvrement n'ont été évalués que sur les créances effectivement déclassées par l'établissement de crédit. Les créances provisionnées avant leur déclassement effectif, ont été considérées comme provisionnées à la date du déclassement.

L'on a fait recours aux courbes dites de Kaplan-Meier pour analyser les délais de provisionnement et de recouvrement. Ces courbes permettent de mettre en relief le taux de créances non provisionnées ou non recouvrées en fonction du temps.

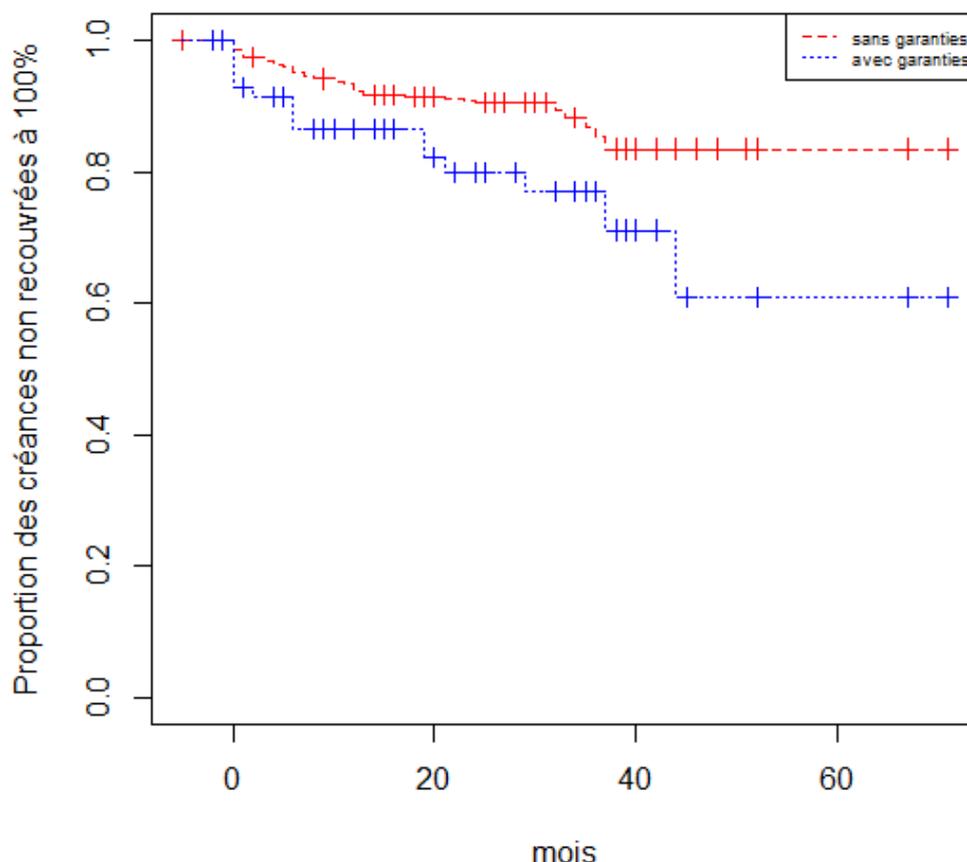
figure 1: Courbe de Kaplan-Meier du provisionnement



La figure 1 ci-dessus présente la courbe du provisionnement de la banque de référence. Elle comporte une courbe pour les créances couvertes par des suretés réelles ou personnelles (courbe en bleu) et une autre pour les créances non couvertes par des garanties (courbe en rouge). Dans le cas de la banque de référence, on constate un provisionnement différencié selon les deux types de créances. Cette courbe indique que le Règlement COBAC R-98/03 n'est pas respecté par cette banque. En effet, pour les créances non couvertes par des garanties, environ 20% d'entre elles restent non provisionnées (en termes d'effectif) au bout de 36 mois. Il en est de même pour les créances couvertes par des garanties qui demeurent non entièrement provisionnées au bout de 48 mois environ, soit 40% en termes d'effectif. Cette banque paraît donc plus souple sur le provisionnement des créances couvertes par des garanties.

La figure 2 ci-après présente la courbe du recouvrement de la banque de référence.

figure 2 : Courbe de Kaplan-Meier du recouvrement



Cette courbe traduit encore plus la lenteur du processus de recouvrement. Pour les créances non couvertes, en termes d'effectif, les recouvrements complets sont effectués sur moins de 20% des clients. Pour celles couvertes par les garanties, le recouvrement est effectué au bout de 5 ans seulement sur 40% de la clientèle.

En résumé, le taux de recouvrement qui est une composante importante de la perte constatée en cas de défaut est un indicateur important du risque de crédit⁸. Les lenteurs observées dans le processus de recouvrement et de provisionnement peuvent exposer la banque à un risque de faillite.

Au total, comme le taux de provisionnement estimé sur la période d'étude est un des plus élevés 94,4% (*tableau 2*), il est difficilement envisageable de s'attendre à des situations plus optimistes en terme de délais de provisionnement dans les établissements de crédit. Le taux de recouvrement de cette banque est assez proche du niveau moyen des autres banques étudiées (17,9% contre 20,8%), il est aussi difficile de s'attendre à des délais de recouvrement plus optimistes. En conséquence, les recommandations suivantes pourraient être tirées de cette enquête.

*

* *

⁸ « Arnaud de SERVIGNY et Ivan ZELENGO, *Le risque de crédit face à la crise*, Dunod, Paris, 2010, 320 p.

A la lumière des résultats ci-dessus, il ressort que le risque de crédit est mal apprécié et surtout sous-estimé dans la sous-région. Il convient donc de mettre en place des mesures susceptibles d'obtenir une meilleure évaluation du risque de crédit dans un premier temps et d'en améliorer la gestion dans un deuxième temps. Les améliorations doivent porter sur un réexamen du dispositif de contrôle interne au sein des banques, une orientation plus accrue des états CERBER vers l'évaluation des risques et le raccourcissement des délais de provisionnement édictés par le Règlement COBAC R-98/03.

4. Annexes

Annexe 1a : Questionnaire sur les aspects quantitatifs

SECTION 1 : INFORMATIONS SUR LES CREANCES

S1Q01	a- Identification de la créance (matricule client, agence, numéro de compte) b- Date de mise en place	/ / / / / / / / / /
S1Q02	Type de contrepartie <i>Personne physique -1, Grande entreprise-2 PME-3</i>	<input type="checkbox"/>
S1Q03	Nature ou objet du crédit	
S1Q04	Secteur d'activité	
S1Q05	Lieu de résidence ou d'implantation	
S1Q06	Chiffre d'affaires (<i>si personne morale</i>)	□□□□□□□□□□
S1Q07	Revenu (<i>si personne physique</i>)	□□□□□□□□□□
S1Q08	Relation avec la contrepartie <i>1-employé, 2-dirigeant, 3-actionnaire, 4-administrateur, 5-autre apparenté 6-non apparenté</i>	<input type="checkbox"/>
S1Q09	Solde débiteur	
S1Q10	Solde créditeur	
S1Q11	Montant de la créance	□□□□□□□□□□
S1Q12	Taux d'intérêt sur la créance (nominal)	□□□□
S1Q13	Frais de dossiers et commissions	□□□□□□□□□□
S1Q14	Frais d'assurance par période	□□□□□□□□□□
S1Q15	Frais annexes (<i>autres frais liés à l'octroi de crédits</i>)	□□□□□□□□□□
S1Q16	Montant de chaque échéance (<i>si annuités constantes</i>)	□□□□□□□□□□
S1Q17	Montant déjà remboursé	□□□□□□□□□□
S1Q18	Durée (<i>en mois</i>)	□□□□
S1Q19	Nombre d'échéances remboursées	□□□□
S1Q20	La créance est-elle couverte par des garanties ? <i>Oui -1 Non -2</i>	<input type="checkbox"/>
S1Q21	Nature des garanties <i>Personnelles -1 Réelles -2 autres -3</i>	<input type="checkbox"/>
S1Q22	Quel est la valeur des garanties ?	□□□□□□□□□□
S1Q23	Situation de la créance au sens du règlement COBAC R-98/03 <i>Saine -1 Impayée -2 Immobilisée -3 Douteuse -4 Irrécouvrable -5</i>	<input type="checkbox"/>
S1Q24	Catégorie de la créance <i>1-bilan 2- Hors bilan</i>	<input type="checkbox"/>

SECTION 2 : SITUATION DES CREANCES EN SOUFFRANCE

S2Q01	Date de déclassement de la créance en souffrance	/ / / / / / / / / /
-------	--	---------------------

S2Q02	La créance enregistre-t-elle des sommes impayées aux échéances prévues ? <i>Oui -1 Non -2</i>	<input type="checkbox"/>
S2Q03	Nombres d'échéances impayées	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q04	Montant total des échéances impayées	<input type="checkbox"/>
S2Q05	Date du plus ancien impayé	/ <input type="checkbox"/>
S2Q06	Les échéances impayées ont-elles bénéficié d'une prorogation de terme ? <i>Oui -1 Non -2</i>	<input type="checkbox"/>
S2Q06	La créance est-elle frappée de déchéance de terme ? <i>Oui -1 Non -2</i>	<input type="checkbox"/>
S2Q07	Depuis combien de temps ? (<i>Nombre de mois</i>)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S2Q08	Pour quelle raison la créance a été classée comme douteuse ? <i>1- Risque probable de non-recouvrement total ou partiel.</i> <i>2- Créances à caractère contentieux</i> <i>3- Autres raisons (à préciser)</i>	<input type="checkbox"/>
S2Q09	Montant provisionné pour cette créance (<i>0 si non provisionné</i>)	<input type="checkbox"/>
S2Q10	Date de la constitution de la provision, si provisionnée	/ <input type="checkbox"/>
S2Q11	Encours des autres créances sur cette contrepartie	<input type="checkbox"/>
S2Q12	Situation des autres créances sur la contrepartie <i>1- toutes saines</i> <i>2- certaines sont saines</i> <i>3- en souffrance</i>	<input type="checkbox"/>

SECTION 3 : RECOUVREMENT

S3Q01	Des actions ont-elles été entreprises pour recouvrer la créance ? <i>Oui -1 Non -2</i>	<input type="checkbox"/>
S3Q02	Si oui, depuis quand ?	/ <input type="checkbox"/>
S3Q03	Précisez les actions a) Lettres de relance b) Appels téléphoniques c) Mise en demeure d) Recours à une agence de recouvrement e) Recours juridique f) autres	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
S3Q04	Quels sont les montants recouverts à l'issue des procédures ?	<i>périodes</i>
		<i>montant recouvré</i>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
S3Q05	Quel est le montant des frais engagés pour les procédures de recouvrement ?	<input type="checkbox"/>
S3Q06	A cette date quel est l'état de la procédure ? <i>En cours -1 Terminée -2</i>	<input type="checkbox"/>

Annexe C1 : Evolution des créances douteuses par banque

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cameroun	Banque 1	255	279	914	1 215	1 016	1 019	1 211	
Cameroun	Banque 2	129 437	109 256	145 139	224 568	81 669			
Cameroun	Banque 3					118 773	150 405	160 573	13 192
Cameroun	Banque 4							-	-
Cameroun	Banque 5	338 186	326 951	336 535	371 338	387 164	390 104	401 513	37 704
Cameroun	Banque 6	177 936	185 783	187 470	193 347	193 246	204 369	209 210	18 197
Cameroun	Banque7	12 232	40 060	57 020	68 942	129 177	386 292	727 319	54 536
Cameroun	Banque8					121 014	245 104	339 122	
Cameroun	Banque 9	5 265	4 186	2 729	2 717	1 821	522	803	21 5
Cameroun	Banque 10	19 759	22 970	40 034	35 007	46 167	66 836	85 222	568
Cameroun	Banque 11	211 438	175 541	242 123	286 417	361 944	362 042	345 490	22 191
Cameroun	Banque 12	4 703	10 470	11 991	10 735	21 692	35 848	115 406	19 499
Cameroun	Banque 13	5 481	7 179	5 932	4 785	4 572	4 883	5 024	
Cameroun	Banque 14	145 758	133 002	120 705	98 614	93 250	88 680	80 705	6 394
Cameroun	Banque 15	833	723	441	579	631	475	402	
Cameroun	Banque 16	-			25 512	25 240			
Cameroun	Banque 17	198 354	194 780	186 892	167 712	171 618	195 141	201 982	18 472
Cameroun	Banque 18								
Cameroun	Banque 19	9 148	11 583	11 679	16 351	12 887	12 260	8 565	
Cameroun	Banque 20			-	-	60	139	529	-
Cameroun	Banque 21	51 559	68 953	81 328	142 982	206 791	248 788	311 856	28 056
Centrafrique	Banque 22	31 488	37 130	38 805	35 461	37 473	29 734	27 964	2 485
Centrafrique	Banque 23					2	431	1 154	362
Centrafrique	Banque 24	98 683	107 753	124 558	106 608	122 224	126 445	127 667	10 608
Centrafrique	Banque 25	95 577	95 919	98 337	93 436	38 811	30 414	36 473	2 363
Congo	Banque 26					42	1 061	2 173	205
Congo	Banque 27		851	4 387	10 072	10 168	10 412	15 636	1 236
Congo	Banque 28	1 114	1 580	6 574	10 939	5 437	6 673	12 706	1 314
Congo	Banque 29								
Congo	Banque 30	73 568	26 179						
Congo	Banque 31	561	2 777	314	374	578	875	2 713	377
Congo	Banque 32				-	472	1 269	5 657	
Congo	Banque 33	39 089	2 732	10 491	10 993	15 034	19 275	25 672	2 049
Congo	Banque 34	5 340	4 981	4 367	4 214	10 409	1 918		
Congo	Banque 35							-	-
Gabon	Banque 36	248 613	221 268	104 261	93 603	93 888	101 114	106 237	8 807
Gabon	Banque 37	756	1 817	401	1 010	2 485	652		
Gabon	Banque 38	51 781	55 597	61 134	156 155	126 296	138 095	52 564	4 331
Gabon	Banque 39	-							
Gabon	Banque 40						5 707	7 554	

				-	-	-			647
Gabon	Banque 41	1 972	4 455	4 622	4 597	4 629	4 662	5 612	
Gabon	Banque 42	458 652	416 361	361 578	299 277	300 766	247 041	194 747	15 893
Gabon	Banque 43								
Gabon	Banque 44	4 586	752	146	2 272	131	2	-	-
Gabon	Banque 45					-	888	1 799	174
Gabon	Banque 46	1 766	2 410	3 839	5 665	17 758	20 151	23 032	2 410
Gabon	Banque 47	1 455	1 636	1 695	1 654	1 223	4 859	10 418	
Gabon	Banque 48								
Gabon	Banque 49	20 986	14 901	14 009	16 715	16 639	22 156	18 142	
Gabon	Banque 50					-	-	-	-
Gabon	Banque 51	37 707	34 088	33 409	36 865	32 758	38 116	37 065	
Guinée Equatoriale	Banque 52		108	237	-	-	2 716	20 211	1 730
Guinée Equatoriale	Banque 53	11 043	36 509	43 422	43 110	47 798	44 573	51 757	5 628
Guinée Equatoriale	Banque 54	107 885	122 604	110 547	128 068	216 409	289 807	255 369	7 20 988
Guinée Equatoriale	Banque 55	53 969	88 223	107 044	125 896	119 324	113 820	96 332	7 949
Tchad	Banque 56	822	2 600	2 648	2 312	2 521	2 299	2 208	6 184
Tchad	Banque 57	11 810	11 802	6 939	5 225	3 790	11 348	82 682	6 143
Tchad	Banque 58	-	73	1 651	9 032	27 095	18 240	14 537	1 179
Tchad	Banque 59	49 606	45 759	45 400	35 359	43 009	100 127	41 594	3 111
Tchad	Banque 60	37 378	36 811	35 342	25 396	27 521	30 754	39 858	3 884
Tchad	Banque 61	97 358	69 616	43 201	41 560	49 796	79 388	85 889	6 413
Tchad	Banque 62	60 863	63 049	61 734	54 769	55 525	67 414	67 535	5 628
Tchad	Banque 63					-	-	43	5

Annexe 1b : Questionnaire sur les aspects qualitatifs

Q01	Etablissement de crédit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Q02	Sources d'information sur les clients lors de l'étude des dossiers de crédits a) Le client b) Collecté par la banque auprès d'autres entités	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Q03	Qui juge du caractère douteux d'une créance au sein de l'établissement ?	
Q04	Le provisionnement des créances en souffrance se fait : <i>automatiquement -1, à la demande d'un service-2</i>	<input type="checkbox"/>
Q05	Les produits de créances en souffrance sont-ils classés ou capitalisés systématiquement en agios réservés ? <i>Oui-1 Non-2</i>	<input type="checkbox"/>

Q06	Existe-t-il un service chargé du recouvrement des créances en souffrance ? <i>Oui-1 Non-2</i>	<input type="checkbox"/>
Q07	A quel stade les créances en souffrance sont-elles transférées à ce service ? <i>1- lorsque classée en souffrance</i> <i>2- lorsque provisionnée</i> <i>3- lorsque classée comme perte</i>	<input type="checkbox"/>
Q08	Si oui de combien d'agents dispose-t-il ?	<input type="text"/>
Q09	Ce service dispose-t-il de procédures standardisées ? (Guide ou manuel de procédure) <i>Oui-1 Non-2</i>	<input type="checkbox"/>
Q10	En général, les garanties et suretés couvrent-elles suffisamment les expositions en cas de défaillance des contreparties ? <i>Oui-1 Non-2</i>	<input type="checkbox"/>
Q11	Si non quelles sont les difficultés liées à la réalisation des garanties ? a) surévaluation des garanties b) difficultés juridiques c) démarches complexes et longues d) autres (précisez)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

CEMAC

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	253 897	251 030	255 362	280 740	335 080	392 544	427 460
<i>Créances impayées</i>	23 128	22 292	26 415	36 665	56 381	60 219	71 653
<i>Créances immobilisées</i>	4 871	8 654	3 421	2 493	20 231	14 115	8 188
<i>Créances douteuses</i>	225 898	220 084	225 526	241 582	258 468	318 210	347 619
Crédits bruts	1 868 115	2 048 800	2 290 713	2 893 544	3 184 650	3 837 019	4 820 473
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	206 515	215 662	223 083	240 333	250 896	294 969	355 298
<i>Crédits nets</i>	1 661 600	1 833 138	2 067 630	2 653 211	2 933 754	3 542 050	4 465 175

CAMEROUN

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	121 613	123 137	135 696	152 018	180 845	236 311	277 318
<i>Créances impayées</i>	14 822	14 355	14 141	8 552	22 422	26 023	42 778
<i>Créances immobilisées</i>	2 094	5 892	557	888	18 265	11 110	5 153
<i>Créances douteuses</i>	104 697	102 890	120 998	142 578	140 158	199 178	229 387
Crédits bruts	978 248	1 005 154	1 081 924	1 318 402	1 428 650	1 600 577	1 870 819
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	103 653	110 234	125 125	138 472	145 154	177 702	221 892
<i>Crédits nets</i>	874 595	894 920	956 799	1 179 930	1 283 496	1 422 875	1 648 927

Annexe C2 : Evolution des créances en souffrance, crédits bruts, crédits par pays

CENTRAFRIQUE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	21 254	22 815	22 733	18 503	19 648	16 127	18 530
<i>Créances impayées</i>	1 632	1 408	561	1 031	4 264	766	2 756
<i>Créances immobilisées</i>	2 189	2 684	2 684	675	-	-	-
<i>Créances douteuses</i>	17 433	18 723	19 488	16 797	15 384	15 361	15 774
Crédits bruts	62 140	69 433	74 763	86 704	92 038	116 059	125 969
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	16 563	17 337	18 900	15 331	14 394	14 971	14 437
<i>Crédits nets</i>	45 577	52 096	55 863	71 373	77 644	101 088	111 532

CONGO

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	3 058	1 417	3 147	3 132	3 918	7 884	8 338
<i>Créances impayées</i>	364	500	635	516	895	3 711	2 244
<i>Créances immobilisées</i>	4	-	-	100	157 3	-	-
<i>Créances douteuses</i>	2 690	917	2 512	2 516	2 866	4 170	6 094
Crédits bruts	90 500	102 216	115 876	202 063	258 945	379 323	544 280
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	2 574	943	2 546	2 783	3 898	4 730	6 281
<i>Crédits nets</i>	87 926	101 273	113 330	199 280	255 047	374 593	537 999

GABON

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	67 757	61 792	52 314	47 881	49 037	51 445	47 418
<i>Créances impayées</i>	4 419	3 938	6 907	3 660	10 611	16 823	10 927
<i>Créances immobilisées</i>	10	76	90	30	30	42	-
<i>Créances douteuses</i>	63 328	57 778	45 317	44 191	38 396	34 580	36 491
Crédits bruts	473 185	557 535	650 896	644 235	681 385	818 414	1 161 108
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	54 384	52 238	39 109	39 419	34 804	31 389	43 926
<i>Crédits nets</i>	418 801	505 297	611 787	604 816	646 581	787 025	1 117 182

GUINEE EQUATORIALE

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	19 987	22 060	24 215	41 475	54 996	44 976	43 830
<i>Créances impayées</i>	1 348	1 144	2 666	17 869	14 190	9 546	8 127
<i>Créances immobilisées</i>	-	-	-	565	581	1 898	2 236
<i>Créances douteuses</i>	18 639	20 916	21 549	23 041	40 225	33 532	33 467
Crédits bruts	116 474	154 453	214 317	420 606	467 253	627 689	790 513
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	13 388	18 698	22 767	31 878	35 431	39 848	44 561
<i>Crédits nets</i>	103 086	135 755	191 550	388 728	431 822	587 841	745 952

TCHAD

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Créances brutes en souffrance	20 228	19 809	17 257	17 731	26 636	35 801	32 026
<i>Créances impayées</i>	543	947	1 505	5 037	3 999	3 350	4 821
<i>Créances immobilisées</i>	574 2		90	235	1 198	1 062	799
<i>Créances douteuses</i>	19 111	18 860	15 662	12 459	21 439	31 389	26 406
Crédits bruts	147 568	160 009	152 937	221 534	256 379	294 957	327 784
<i>Provisions pour dépréciation des comptes clientèle</i>	15 953	16 212	14 636	12 450	17 215	26 329	24 201
<i>Crédits nets</i>	131 615	143 797	138 301	209 084	239 164	268 628	303 583

Annexe 2a : extrait fichier montrant les délais de déclassement par la banque 9

cli	s2q01	s2q04	s2q09	s2q10	s3q04a	s3q04b	s3q05
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-01-15	1424744	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-01-31	77404	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-02-28	81099	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-03-31	80222	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-04-30	82330	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-05-31	83113	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2006-12-31	18443	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2007-12-14	447917	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2008-12-31	0	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-02-28	99481	NULL
70945	2005-01-31 00:00:00.000	1844399	1844399	2003-12-31 00:00:00.000	2005-03-31	103402	NULL

Commentaire : Sur cet extrait de fichier constitué à partir des données collectées auprès de la banque 9, nous avons une illustration des situations où le provisionnement est antérieur au déclassement dans les observations listées. Le déclassement (la date de déclassement est s2q01, voir questionnaire plus haut) intervient au moins 1 an après le provisionnement (la date de provisionnement est s2q10).

Annexe 2b : extrait fichier montrant les délais de déclassement et les provisionnements par la banque 4

	CLI	S2Q10	S2Q09	s2q01	s2q11	dprov
1	20370	2007-03-29 00:00:00.000	20000	1999-02-10 00:00:00.000	270001	97
2	20370	2007-03-23 00:00:00.000	250001	1999-02-10 00:00:00.000	270001	97
3	20432	2010-04-09 00:00:00.000	23183	2009-11-18 00:00:00.000	1514415	5
4	20432	2010-12-24 00:00:00.000	461667	2009-11-18 00:00:00.000	1514415	13
5	20432	2011-10-13 00:00:00.000	1029565	2009-11-18 00:00:00.000	1514415	23
6	20446	2007-03-28 00:00:00.000	198526	1997-12-31 00:00:00.000	10062532	111
7	20446	2007-03-23 00:00:00.000	198526	1997-12-31 00:00:00.000	10062532	111
8	20525	2007-12-20 00:00:00.000	39480	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	38
9	20525	2007-06-29 00:00:00.000	627675	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	32
10	20525	2007-06-27 00:00:00.000	627675	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	32
11	20525	2007-10-16 00:00:00.000	677155	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	36
12	20525	2007-03-14 00:00:00.000	6119447	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	29
13	20525	2007-03-14 00:00:00.000	6757122	2004-10-20 00:00:00.000	15062994	29
14	20598	2012-01-18 00:00:00.000	35207	1997-12-31 00:00:00.000	3087525	169

Commentaire : Sur cet extrait, les provisionnements ne sont pas antérieurs aux déclassements mais le délai de provisionnement est largement supérieur aux limites réglementaires. Il apparaît des créances provisionnées cent onze (111) mois après le déclassement !

Annexe 2c : extrait fichier montrant les délais de déclassement et les provisionnements et recouvrement par la banque 2

1	2	Agce	Racine	Engts nets	Prov const	Date ctx	Recouvrement		Frais engagés	Etat du dossier	
							période	montant		en cours	terminé
3	06803	017145	10 497 313	0	2 005	2009-2009	12 383 641	-	-		2
4	06800	955882	5 394 791	2 697 396	2 005	2005-2012	-	-	-	1	
5	06800	997901	13 140 493	8 500 978	2 005	2005-2010	12 000 000	7 063 625	-		2
6	06805	628670	5 856 123	3 000 000	2 005	2005-2012	-	-	-	1	
7	06800	012395	5 377 396	5 377 396	2 005	2005-2008	4 000 000	-	-	1	
8	06800	001466	1 017 230 837	1 017 230 837	2 005	2010-2010	52 476 560	3 280 000	-	1	
9	06803	967199	55 488 530	55 488 530	2 005	2009-2010	15 224 950	-	-		2
10	06803	017056	15 354 908	8 000 000	2 005			1 483 000	-	1	
11	06800	012452	5 782 709	2 891 355	2 005	04/06-07/11	6 009 964	-	-		2
12	06800	012354	17 415 939	10 000 000	2 005	04/06-03/09	16 496 065	300 000	-	1	
13	06800	012534	13 331 896	8 000 000	2 005	12/05-01/11	12 805 630	100 000	-	1	
14	06800	001783	22 387 072	17 952 722	2 005	08/08-04/12	14 500 000	614 000	-	1	
15	06821	981185	15 000 736	10 000 000	2 005			2 647 474	-	1	
16	06803	017156	6 380 333	6 380 333	2 005			-	-	1	
17	06800	979291	1 462 031 368	1 462 031 368	2 005	09/07-10/10	1 102 583 119	17 512 971	-		2
18	06800	014658	5 235 243	3 000 000	2 005	11/05-01/12	3 520 000	-	-	1	
19	06800	003010	35 672 579	25 000 000	2 005	03/08-06/08	39 500 000	6 950 000	-		2
20	06803	017916	5 859 428	970 000	2 005	juil-10	6 000 000	1 400 000	-		2
21	06800	982268	7 781 646	4 000 000	2 005			-	-	1	
22	06805	988315	7 863 396	4 000 000	2 005			-	-	1	
23	06800	972079	21 145 173	9 673 476	2 005	09/05-08/08	21 145 000	-	-		2
24	06800	628326	14 619 320	4 999 635	2 005	02/05-03/09	14 620 000	-	-		2
25	06803	016965	22 986 837	12 000 000	2 005	04/05-06/11	22 700 000	-	-		2
26	06825	755866	9 513 079	9 513 079	2 005	2005/2010	9 513 079	965 000	-		2
27	06835	310569	5 212 643	3 600 000	2 005	2005/2012	0	992 599	-	1	
28	06835	980451	5 485 211	748 041	2 005	2005/2012	0	0	-	1	
29	06835	067603	6 406 330	3 339 463	2 005	2005/2010	4 114 304	0	-	1	
30	06835	059869	6 678 926	1 102 854	2 005	2005/2008	5 700 500	725 500	-	1	

Commentaire : Sur cet extrait de fichier, on constate toute la difficulté à suivre aussi bien le processus de provisionnement que de recouvrement. L'échéancier des recouvrements sur la période d'étude n'a pu être fourni. Les dates de déclassement sont approximatives.

Annexe 2d : extrait fichier montrant les délais de déclassement et les provisionnements et recouvrement par la banque 1

cli	s2q01	s2q04	s2q09	s2q10	s3q04a	s3q04b	s3q05
111760	2008-12-31 00:00:00.000	5631903	5631903	2008-11-26 00:00:00.000	2006-02-17	211488	NULL
111760	2008-12-31 00:00:00.000	5631903	5631903	2008-11-26 00:00:00.000	2006-02-28	179359	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-01-15	572815	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-01-27	43652	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-01-31	33466	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-02-17	43652	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-02-28	34990	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2005-03-31	34684	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2006-12-31	302367	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2007-12-14	6047	NULL
111761	2005-12-31 00:00:00.000	604735	604735	2005-12-21 00:00:00.000	2008-12-31	0	NULL

Commentaire : Sur cet extrait de fichier, les dates de recouvrement (S3Q04a) sont antérieures aux dates de déclassement (S2Q01). Il est difficile d'analyser les délais de recouvrement de manière assez fine.

Annexe 3 : données par établissement de crédit selon la disponibilité des informations sur les caractéristiques de la clientèle

a) Banque 1

Secteur d'activité	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
Agriculture –Élevage-Chasse – Sylviculture-Pêche	5	470 680 207	5	165 503 469	100,0	35,2	81,5	78,3
Industrie Manufacturière	2	66 972 212	2	66 972 212	100,0	100,0	0,0	0,0
Bâtiments et travaux publics	8	44 480 760	8	22 081 494	100,0	49,6	40,8	37,1
Commerce Gros et détail- Restauration hôtel	20	1 163 268 497	20	421 887 049	100,0	36,3	1,3	1,1
Activités de institutions financières- affaires immobilières et services aux entreprises	5	594 111 450	3	42 405 045	60,0	7,1	2,3	2,3
Services aux collectivités et aux personnes	792	2 100 889 261	464	523 797 334	58,6	24,9	17,4	16,2
Ensemble	832	4 440 402 387	502	1 242 646 603	60,3	28,0	17,9	16,9

Couverture par une garantie	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
Oui	54	2 622 158 785	44	747 442 264	81,5	28,5	22,1	20,9
Non	778	1 818 243 602	458	495 204 339	58,9	27,2	11,8	11,2
Ensemble	832	4 440 402 387	502	1 242 646 603	60,3	28,0	17,9	16,9

Type de contre partie	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
Personne physique	810	2 126 961 294	482	529 050 631	59,5	24,9	18,1	16,8
Grande entreprise	22	2 313 441 093	20	713 595 972	90,9	30,8	17,7	17,0
Ensemble	832	4 440 402 387	502	1 242 646 603	60,3	28,0	17,9	16,9

Maturité du crédit	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
1	39	384 592 242	34	102 046 064	87,2	26,5	0,2	0,2
2	781	3 934 007 837	456	1 085 783 775	58,4	27,6	17,2	16,5
3	12	121 802 308	12	54 816 764	100,0	45,0	96,3	84,6
Ensemble	832	4 440 402 387	502	1 242 646 603	60,3	28,0	17,9	16,9

b) Banque 6 de référence

Type de contre partie	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
Personne physique	297	1 913 417 637	282	1 786 776 081	94,9	93,4	19,1	15,3
Grande entreprise	4	163 445 460	4	104 164 439	100,0	63,7	45,2	39,9
PME	199	7 295 998 368	186	5 337 234 286	93,5	73,2	17,8	14,9
Ensemble	500	9 372 861 465	472	7 228 174 806	94,4	77,1	18,6	15,4

Couverture par une garantie	Nombre de créances douteuses	Encours des impayés	Nombres de créances provisionnés	Encours des provisions	Taux de provision		Taux de recouvrement	
					% du nombre	% des encours	sans actualisation	avec actualisation
Oui	73	4 400 515 991	71	2 963 031 142	97,3	67,3	13,6	11,1
Non	427	4 972 345 474	401	4 265 143 664	93,9	85,8	22,9	19,2
Ensemble	500	9 372 861 465	472	7 228 174 806	94,4	77,1	18,6	15,4

Annexe 4 : Taux de provisionnement moyen des banques de l'échantillon 2005-2011 d'après CERBER

	Taux de provisionnement moyen sur CERBER
Banque 2	104,3
banque 7	85,7
Banque 6	81,8
Banque 8	47,3
Banque 9	53,5
Banque 3	83,5
Banque 4	39,3
Banque 1	82,0
Banque 5	86,8
Banque 11	86,1
Banque 10	78,1
Ensemble	84,0

Table des matières

1.	Introduction.....	2
2.	Démarche méthodologique.....	4
2.1.	Champ de l'étude	4
2.2.	Sélection de l'échantillon de banques.....	4
2.3.	Evaluation des niveaux de provisionnement et de recouvrement	4
2.3.1.	<i>Evaluation du niveau de provisionnement</i>	4
2.3.2.	<i>Evaluation du niveau de recouvrement</i>	5
3.	Principaux constats et résultats de l'étude	6
3.1.	Cadre organisationnel en matière de suivi du provisionnement et de recouvrement	6
3.1.1.	<i>De la qualité des systèmes d'information sur le risque de crédit</i>	6
3.1.2.	<i>Du contrôle interne en matière de gestion de risque de crédit</i>	7
3.1.3.	<i>Les facteurs externes aux établissements de crédit</i>	8
3.2.	Niveau, délai de provisionnement et de recouvrement des créances douteuses dans les banques de la CEMAC	9
3.2.1.	<i>Situation d'ensemble</i>	9
3.2.2.	<i>Benchmark avec une banque de référence</i>	12
4.	Annexes	16